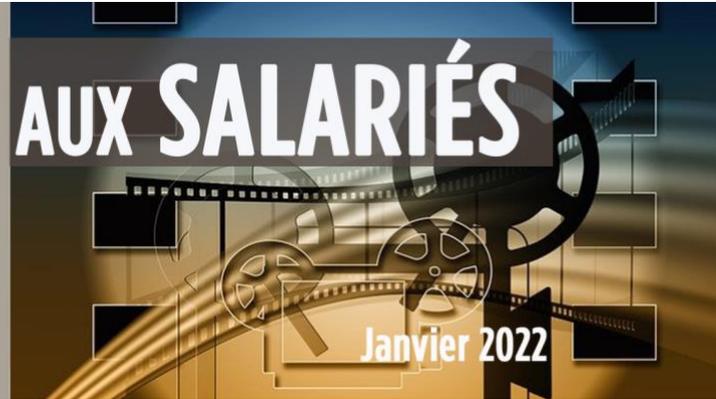


AVANTAGES AUX SALARIÉS

Prolongation de la VOD !
Encore heureux ...



Avantages aux salariés* :

∞ Remise de 60% sur le prix d'une offre au téléphone fixe ou sur le prix d'une offre d'accès internet fixe*.

∞ Dispositif d'accompagnement des offres sous la forme d'un crédit VOD de 120 euros par an.

∞ Possibilité de remise sur l'achat d'un terminal nu utilisé avec un abonnement de téléphonie mobile Orange : 20% pour chacune des lignes déclarées, 1 fois par an.

∞ Principe d'une remise de 30% sur les forfaits mobile ou internet du grand public.

Attention : les offres de l'univers du mobile ou celles du fixe couplées à l'univers mobile (Type Open) n'entrent pas dans le champs de la remise 60% sur les abonnements.

* Accord du 11 juillet 2014 et Avenant du 26 avril 2018

#AgirAvecNousCcapital !



Pour tenir compte des évolutions des offres commerciales en fonction des réseaux, la CFDT avait, par sa signature de l'avenant du 26 avril 2018, sauvé le maintien de l'offre VOD * pour 3 années supplémentaires 2019/2020 et 2021.

*VOD : vidéo à la demande sur TV Orange

QUID pour 2022 ?

Lors de la commission de suivi en date du 13 décembre 2021, la CFDT a demandé :

- + - Le maintien de la VOD pour 2022
- + - L'ouverture de négociation pour proposer une évolution de cet avantage VOD que la Direction souhaite supprimer pour s'adapter aux nouveaux usages.

Au regard de l'agenda social, il n'était pas possible, ni acceptable que cette offre plébiscitée par les salariés passe à la trappe !

- + Fin novembre 2021, près de 54 000 salariés, soit 74% des salariés actifs Kiosque bénéficient du crédit VOD de 120 euros annuel avec un taux d'utilisation des crédits relativement stable autour de 75%.

- + En outre, la crise sanitaire a impacté fortement la plateforme VOD. L'actualisation des catalogues a été perturbée par les sorties de films reportées entraînant potentiellement une moindre utilisation malgré les confinements successifs

Constants dans leur démarche de ne pas signer les accords relatifs aux avantages aux salariés depuis 2014, la CFE CGC, la CGT et SUD n'ont pas voulu soutenir une fois encore cette prolongation de la VOD ! la CFDT a préféré être pragmatique et à l'écoute des salariés. Même si les offres commerciales s'adaptent aux nouveaux usages (cf. plateforme OCS/NETFLIX ...), la CFDT reste prudente et préfère tenir que courir.

Dialoguons pour trouver de nouveaux avantages et éviter une suppression pure et simple ! La CFDT a toujours des propositions en phase avec les salariés ...

Cette attitude responsable de la CFDT a été entendue : malgré la non validité de l'avenant technique de prolongation signé uniquement par la CFDT et FOcom le 10 janvier, la direction va, quand même, prolonger l'avantage salarié VOD pour 2022 par décision unilatérale.**

** pour être valide, un accord ou avenant doit recueillir la signature de 50% des OS représentatives !

Panorama des offres salariés

